

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 juin 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 juin 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M ^{me} Nadia Fortin Savard	Coordonnatrice de la Campagne de sensibilisation été 2013
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me} Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et en développement durable
M. Marc-Alexandre Simard	Coordonnateur de la Campagne de sensibilisation été 2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2013-06-121

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013;
4. Gestion des matières résiduelles :
 - 4.1. Contrat pour l'exploitation du centre de transbordement et de l'aire de récupération situés à Portneuf-sur-Mer (se terminant le 30 avril 2013) – acceptation finale;
 - 4.2. Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte – octroi de contrat;
 - 4.3. Collecte supplémentaire à Tadoussac – octroi de contrat;

- 4.4. Transport et valorisation des matériaux secs – appel d’offres public – mandat;
- 4.5. Location du service de balance de Récupération Brisson – octroi d’un contrat;
- 4.6. Campagne de sensibilisation – entente avec Services LMC;
- 5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Terres publiques intramunicipales :
 - 5.1.1. Éclaircie précommerciale – appel d’offres – octroi de contrat;
 - 5.2. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - 5.2.1. Entente 2013-2014 MRC/CRÉ – autorisation de signature;
 - 5.2.2. Mandat du Comité multiressource;
 - 5.2.3. Projet de mise en valeur des TPI – mandat;
 - 5.3. Urbanisme :
 - 5.3.1. Approbation des règlements n^{os} 13-433, 13-434, 13-435, 13-436 de la municipalité des Escoumins;
 - 5.3.2. Approbation des règlements n^{os} 2013-078 et 2013-079 de la municipalité des Bergeronnes;
 - 5.3.3. Approbation du règlement n^o 12-03 de la municipalité de Longue-Rive;
- 6. Entente de développement culturel :
 - 6.1. Recommandations de la CAC;
- 7. Dépôt du procès-verbal de la dernière rencontre du Comité de sécurité publique (CSP);
- 8. Ressources humaines :
 - 8.1. Campagne pour une gestion responsable des matières résiduelles dans les ZEC – embauche;
- 9. Comité de développement économique;
- 10. Représentation :
 - 10.1. SADC – représentation au conseil d’administration;
 - 10.2. Agence des forêts privées de la Côte-Nord – représentation au conseil d’administration;
- 11. Correspondance;
- 12. Gestion financière :
 - 12.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 12.2. Demandes d’aide financière :
 - 12.2.1. Corporation Véloroute des Baleines;
 - 12.2.2. L’Odyssée artistique – Festival intime de musique classique;
 - 12.2.3. Un choix pour l’avenir;
 - 12.3. Adhésion/renouvellement :
 - 12.3.1. Solidarité rurale du Québec 2013;
 - 12.3.2. Randonnée Vélo-Santé Alcoa 2013;
 - 12.4. Congrès de la FQM;
- 13. Affaires nouvelles :
 - 13.1. Tourisme Haute-Côte-Nord | Manicouagan – représentant de la MRC;
 - 13.2. Vallée des Roseaux;
- 14. Période de questions;
- 15. Fermeture de la séance.

QUE le point 13. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-06-122

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-06-123

***Contrats pour l'exploitation du centre de transbordement
et de l'aire de récupération situés à Portneuf-sur-Mer –
acceptation finale***

ATTENDU les contrats intervenus entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Récupération Brisson inc. pour assurer l'exploitation du centre de transbordement et de l'aire de récupération situés à Portneuf-sur-Mer, pour les périodes suivantes :

- du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012;
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2013;
- du 1^{er} février 2013 au 31 mars 2013
- du 1^{er} avril 2013 au 30 avril 2013;

ATTENDU QUE l'entrepreneur, conformément aux dispositions des cahiers des charges, a complété les travaux demandés par le représentant de la MRC et a produit les documents démontrant les quittances finales des fournisseurs, salaires des employés et certificat de la CSST relativement à ces contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'acceptation finale des contrats intervenus avec Récupération Brisson inc. de Portneuf-sur-Mer portant sur *l'exploitation du centre de transbordement et de l'aire de récupération situés à Portneuf-sur-Mer*, couvrant les périodes suivantes :

- du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012;
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2013;
- du 1^{er} février 2013 au 31 mars 2013
- du 1^{er} avril 2013 au 30 avril 2013;

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder au versement de la retenue effectuée sur ces contrats.

RÉSOLUTION 2013-06-124

Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bardeaux d'asphalte estimée à environ 800 tonnes est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et que cette matière n'a pu être valorisée lors des travaux prévus à cet effet en 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des débouchés pour les bardeaux d'asphalte menée par la MRC au cours des derniers mois démontre que présentement, le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte au meilleur coût unitaire à la tonne est offert par Transports M. Charette inc. de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utiliser un voyage de retour permet de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports M. Charette inc. a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte, au montant de 68 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables), lors de voyages de retour et avec des remorques adaptées à ce type de chargement;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Transports M. Charette inc., située au 635, rue Nazaire-Laurin, Joliette (Québec) J6E 0L6, pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte avec des remorques adaptées à ce type de chargement, au montant 68 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables);

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de voyages complétés atteindra globalement la somme maximale de 24 999 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-125

Collecte additionnelle à Tadoussac – octroi de contrat

ATTENDU QUE la fréquence de collecte pour les usagers du secteur industriel, commercial et institutionnel est de une (1) fois par semaine pour les ordures et de une (1) par semaine pour les matières recyclables;

ATTENDU QUE vingt-quatre établissements commerciaux situés à Tadoussac nécessitent une collecte supplémentaire pour les ordures durant la saison estivale, soit du 21 juin au 30 août;

ATTENDU QUE le contrat actuel de collecte, transport et traitement des matières résiduelles (pour la période débutant le 1^{er} janvier 2013) prévoit que la MRC ou l'une des municipalités desservies pourront conclure des ententes particulières avec l'entrepreneur pour qu'il effectue des collectes additionnelles;

ATTENDU QUE cette collecte était gérée et assumée directement par la municipalité de Tadoussac au cours des dernières années;

ATTENDU QU'à partir de 2014, la répartition de la quote-part pour la gestion des matières résiduelles sera déterminée en fonction des quantités de matières acheminées à l'enfouissement par chacune des municipalités ainsi que par la communauté innue Essipit, par rapport au total des matières enfouies au cours de l'année précédente;

ATTENDU QU'avec ce nouveau mode de détermination de la quote-part, une municipalité qui achemine plus de matières à l'enfouissement verra donc sa quote-part plus élevée qu'une municipalité qui fournit un effort supplémentaire au niveau de la récupération et envoie moins de matières à l'enfouissement;

ATTENDU QUE l'entreprise Services LMC inc. qui effectue actuellement la collecte des ordures et des matières recyclables a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer une collecte supplémentaire pour les ordures de vingt-quatre établissements commerciaux situés à Tadoussac, pour la période du 21 juin au 30 août, au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat pour une collecte supplémentaire pour les ordures de vingt-quatre établissements commerciaux situés à Tadoussac, pour la période du 21 juin au 30 août, au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-126

Transport et valorisation des matériaux secs – appel d'offres public – mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir le bois de l'enfouissement d'ici 2014, et que celui-ci représente une proportion importante des matières acheminées aux écocentres;

CONSIDÉRANT QUE les trois écocentres de la MRC fournissent un service de disposition avec tri à la source pour les débris de construction et de rénovation qui ne sont pas acceptés dans la collecte régulière des ordures ou des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité importante de bois de construction, de bardeaux d'asphalte, d'agrégats (béton, brique, asphalte, etc.) et de matériaux divers est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et que les usagers apportent continuellement des matériaux aux écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite réaménager l'écocentre de Portneuf-sur-Mer afin d'optimiser les opérations de réception, tri, chargement et valorisation des matériaux secs, pour ainsi hausser le taux de réemploi, de recyclage et de valorisation de ces matières et favoriser leur transformation locale;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit d'abord évacuer les amoncellements de matières à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public pour le transport et la valorisation des différentes filières de matériaux qui transitent à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cet appel d'offres, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-127

Utilisation d'un service de balance – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite déterminer avec la plus grande précision possible la provenance et les quantités de matières résiduelles générées et récupérées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite effectuer un suivi des résultats de différents projets, actuels et à venir, visant l'augmentation des quantités de matières récupérées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Récupération Brisson inc. possède une balance à camions sur son site de récupération, située directement à côté de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE Récupération Brisson inc. a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer 800 pesées durant la période du 1^{er} mai 2013 au 30 juin 2014, au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, et qu'aucuns frais ne seront facturés si le nombre de pesées effectuées par la MRC durant cette période dépasse 800;

CONSIDÉRANT QUE la MRC estime qu'environ 880 pesées seront nécessaires durant cette période et que la proposition de Récupération Brisson inc. est avantageuse pour la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat visant à effectuer la pesée de chargements durant la période du 1^{er} mai 2013 au 30 juin 2014, au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Récupération Brisson inc. située au 378, rue Principale, Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-128

Campagne de sensibilisation – entente avec Services LMC

CONSIDÉRANT QUE des activités de communication relatives à la gestion des matières résiduelles sont essentielles à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir la collecte sélective et d'augmenter la qualité et la quantité de matières récupérées dans les bacs bleus, la MRC a prévu réaliser une campagne de sensibilisation à l'été 2013 et avait budgété un montant de 15 000 \$ à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les préposés à la collecte connaissent bien les habitudes de recyclage des citoyens et des commerçants et sont les mieux placés pour intervenir de façon rapide et directe afin d'informer et de sensibiliser ceux-ci aux bonnes pratiques de recyclage;

CONSIDÉRANT QUE Services LMC inc, actuellement en charge de la collecte des ordures et des matières recyclables en Haute-Côte-Nord, a proposé à la MRC de réaliser conjointement une campagne de sensibilisation et d'information à la gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC encadrerait et superviserait les employés affectés à la réalisation de cette campagne et que la MRC considère que cette proposition est avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE la campagne comprendra également un volet destiné aux usagers réguliers du secteur résidentiel et commercial de la MRC, par le biais d'une « Loto-Déchets »;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à établir une entente avec Services LMC inc. pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation conjointe sur la gestion responsable des matières résiduelles;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts liés à cette entente, jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-129

TPI – travaux d'éclaircie précommerciale – octroi du contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution 2013-04-073, le personnel de la MRC de La Haute-Côte-Nord à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'éclaircie précommerciale à l'intérieur des limites de la municipalité de Colombier;

ATTENDU QUE deux (2) des quatre (4) entreprises invitées ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission du Groupement agro-forestier et touristique de la Haute-Côte-Nord comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la réalisation de travaux d'éclaircie précommerciale sur une surface de 20 hectares sur les terres publiques intramunicipales situées sur les lots 52, 53, 54, 55 et 56 du rang A, canton Betsiamites, dans la municipalité de Colombier, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les montants présentés dans la soumission du 12 juin 2013, soit :

ACTIVITÉ	MONTANT (\$)
Éclaircie précommerciale (20 hectares) :	18 440,00 \$
Supervision :	3 750,00 \$
Total* :	22 190,00 \$

*** Le total est présenté à titre indicatif compte tenu que le paiement sera effectué en fonction des unités réellement réalisées, soit en hectares, et de la qualité du travail.**

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 12 juin 2013 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-130

PMVRMF Volet II – protocole d'entente 2013-2014 MRC/CRÉ – autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2013-2014, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune délègue à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, par le biais d'une entente, la gestion de l'enveloppe régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le MRNF et la CRÉ Côte-Nord permet à la Conférence de s'associer les MRC dans la gestion du programme;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ Côte-Nord a l'intention de signer des ententes de collaboration avec chaque MRC de la Côte-Nord afin de partager le mandat qui lui a été confié;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE l'entente à intervenir entre la CRÉ Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord soit et est, par la présente, approuvée;

QUE la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer tous les documents relatifs à cette entente, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-131

PMVRMF Volet II – analyse et priorisation des projets 2013-2014 – mandat au Comité multiressource

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé l'entente de collaboration à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord en regard de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour la saison 2012-2013 (résolution n° 2013-06-130);

ATTENDU QUE l'entente engage la MRC à former un comité de sélection qui aura les mandats suivants :

- ✓ ajuster la liste des critères d'admissibilité en tenant compte des objectifs du programme et de certaines considérations régionales qui pourraient lui être communiquées par la CRÉ Côte-Nord;
- ✓ analyser et prioriser les différents projets soumis par les promoteurs en tenant compte de la qualité de la présentation et du respect des critères d'admissibilité au programme;

ATTENDU QUE par le passé, le Conseil a mandaté le Comité multiressource, formé dans le cadre de la gestion des TPI, afin que celui-ci procède à l'analyse et la priorisation des projets déposés dans le cadre du PMVRMF Volet II;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité multiressource doivent être entérinées par le Conseil de la MRC et que la prochaine séance se tiendra en août;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, conformément aux dispositions de l'entente de collaboration 2013-2014 à intervenir entre la MRC et la CRÉ Côte-Nord, mandate le Comité multiressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour agir à titre de Comité de sélection dans le cadre de l'application du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;

QUE les mandats du Comité de sélection consisteront à procéder à l'analyse des projets reçus suite à un appel de projets, à effectuer la priorisation de ceux-ci ainsi qu'à établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

QUE le Conseil de la MRC entérinera les décisions du Comité multiressource lors des prochaines séances de la MRC pour ne pas retarder la réalisation des projets choisis par ledit comité et permettre le début des travaux au cours de l'été;

QUE la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et en son nom, les ententes de financement, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-06-132

PMVRMF Volet II – projet de mise en valeur des TPI – mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir une aide financière provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II du ministère des Ressources naturelles pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des terres publiques intramunicipales situées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à déposer un projet de mise en valeur des TPI dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II du ministère des Ressources naturelles consistant :

- au remplacement de deux ponceaux;
- à l'amélioration de 500 mètres de chemin forestier;
- à la réalisation de 15 ha d'éclaircie précommerciale prévoyant des mesures d'atténuation pour la faune;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE le Conseil de la MRC s'engage à verser la mise de fonds exigée par le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et à assumer les montants excédentaires s'il y a dépassement des coûts du projet.

RÉSOLUTION 2013-06-133

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité des Escoumins – certificats de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a adopté les règlements n^{os} 13-433, 13-434, 13-435 et 13-436 aux fins de modifier son règlement de zonage n^o 240, son règlement de construction n^o 242, son règlement relatif à l'administration des règlements n^o 239 et son règlement de lotissement n^o 241 ainsi que leurs amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve les règlements n^{os} 13-433, 13-434, 13-435 et 13-436 tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité des Escoumins lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-06-134

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité des Bergeronnes – certificats de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté les règlements n^{os} 2013-078 et 2013-079 aux fins de modifier son plan d'urbanisme n^o 2010-049 et son règlement de zonage n^o 2010-050 ainsi que leurs amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve les règlements n^{os} 2013-078 et 2013-079 tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-06-135

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité de Longue-Rive – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a adopté le règlement n^o 12-03 aux fins de modifier son règlement de zonage n^o 98-09 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 12-03 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité de Longue-Rive lors d'une séance ordinaire tenue le 28 juin 2012;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-06-136

***Intégration du Programme de soutien
aux événements régionaux de La Haute-Côte-Nord à
l'Entente de développement culturel – recommandation de la CAC***

CONSIDÉRANT le Plan d'action 2010-2013 de l'Entente de développement culturel 2009-2012 adopté le 16 février 2010 (résolution 2010-02-019);

CONSIDÉRANT QUE certains des événements culturels régionaux du territoire souffrent de diminutions de subventions reliées aux coupures gouvernementales et que ce manque à gagner a des conséquences sur leur offre envers la population de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces événements ne sont pas admissibles aux programmes offerts par l'entente en raison de leur nombre d'éditions trop élevé mais qu'ils répondent tous à au moins deux des trois axes de la Politique culturelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un Programme de soutien aux événements régionaux de La Haute-Côte-Nord permettrait aux organisateurs de maintenir leur offre culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de ce programme seraient d'environ 7 500 \$ et que ce montant est disponible grâce au surplus des montant non écoulés de différentes actions;

CONSIDÉRANT QUE le programme permettrait de baliser les demandes et qu'une évaluation des projets serait effectuée par la Commission des Arts et de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Arts et de la Culture ainsi que le ministère de la Culture et des Communications sont en accord avec la création du programme;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accepte d'intégrer le Programme de soutien aux événements régionaux au Plan d'action 2010-2013 de l'Entente de développement culturel.

**Compte rendu de la dernière rencontre
du Comité de Sécurité publique**
(réf. : 7.0)

Le compte rendu de la rencontre du 29 mai 2013 du Comité de Sécurité publique est déposé aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2013-06-137

**Recrutement de personnel – Campagne pour une gestion
responsable des matières résiduelles 2013 –
recommandation du Comité de sélection**

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir la gestion responsable des matières résiduelles auprès des villégiateurs et plus particulièrement des usagers des zecs du territoire, la MRC a prévu réaliser une campagne de sensibilisation et d'action à l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE diverses activités sont prévues dans le cadre de cette campagne, notamment la tenue de journées « grand ménage », la distribution de sacs ou autres outils permettant de mieux recycler et la diffusion d'information relative à la gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la campagne comprendra également un volet destiné aux usagers réguliers du secteur résidentiel et commercial de la MRC, par le biais d'une « Loto-Déchets »;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la MRC ont entrepris toutes les démarches nécessaires afin de recruter des ressources pour réaliser cette campagne et afin d'obtenir des subventions salariales à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une subvention salariale provenant du programme Emplois d'été Canada (EÉC) a été obtenue pour couvrir une partie du salaire d'un étudiant pour effectuer cette campagne;

CONSIDÉRANT QUE deux subventions salariales provenant des Caisses populaires Desjardins du territoire, par le biais des programmes « Desjardins – Un pas vers ta carrière » et « Jeunes au Travail Desjardins », ont été obtenues pour couvrir une partie des salaires de deux étudiants pour effectuer cette campagne prévue à l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé aux entrevues de candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de sélection, embauche M. Marc-Alexandre Simard et M^{me} Nadia Fortin Savard au poste de coordonnateurs de la Campagne pour une gestion responsable des matières résiduelles 2013 ainsi que M^{me} Marie-Michelle Bouchard au poste d'agente d'information et de sensibilisation;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts et frais non assumés par le projet;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce projet.

RÉSOLUTION 2013-06-138

Formation d'un comité de développement économique

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC entend assumer son leadership pour assurer le développement économique de La Haute-Côte-Nord à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a enclenché une démarche d'échanges et de réflexion sur le développement économique de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les réflexions ont porté, entre autres, sur le diagnostic et les moyens que la MRC doit prendre afin de stimuler le dynamisme économique de la région;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des réflexions, il a été convenu de mettre en place une concertation économique réunissant élus, entrepreneurs et organismes de développement du milieu;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

DE former un comité mixte de développement économique composé du Conseil de la MRC et de gens d'affaires de La Haute-Côte-Nord, appuyés des organismes de développement du milieu (CLD, SADC, CLE, CRÉ, etc.). Ce comité aura comme mandat de traduire en actions et moyens, la volonté politique du Conseil de la MRC d'assurer le développement économique global de la région dans toutes les sphères d'activités socioéconomiques.

RÉSOLUTION 2013-06-139

SADC de la Haute Côte-Nord – représentant de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M^{me} Micheline Anctil à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la SADC de la Haute-Côte-Nord est arrivé à échéance;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M^{me} Micheline Anctil, préfet de la MRC et mairesse de la Ville de Forestville, pour le représenter au sein du conseil d'administration de la SADC de la Haute-Côte-Nord pour un mandat deux (2) ans devant se terminer en juin 2015;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2011-02-029.

RÉSOLUTION 2013-06-140

***Représentants de la MRC au sein de
l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins, à titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord;

QUE M. Gilles Pineault, maire de la municipalité de Sacré-Cœur, agisse à titre de substitut;

QUE M. Laurencelle soit également désigné afin de représenter la MRC lors de l'Assemblée générale annuelle de l'organisme.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE

1. *M. Gaétan Gauthier, directeur régional de la Côte-Nord, MAMROT*

Il rappelle que la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 viendra à échéance le 31 mars 2014 et informe la MRC des engagements qu'elle doit réaliser à cet effet en vertu du Pacte rural.

DEMANDES D'APPUI

2. *MRC de Pontiac*

Copie conforme d'une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique de prendre en considération les impacts que l'entrée en vigueur des recommandations du Protecteur du citoyen auraient sur les municipalités relativement à l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier.

3. *MRC de Pontiac*

Demande d'appui dans leur démarche par laquelle il réitère leur message au ministre de la Sécurité publique à l'effet qu'ils ne participeront pas aux changements que l'ENPQ pourrait apporter au programme de formation des pompiers et officiers.

RÉSOLUTION 2013-06-141

Formation pour pompiers et officiers des services de sécurité incendie dispensée par l'ÉNPQ – appui à la MRC de Pontiac

CONSIDÉRANT la résolution n° CM 2013-05-05 adoptée par la MRC de Pontiac par laquelle elle réitère son message au ministre de la Sécurité publique qu'elle ne tolérera pas et/ou ne participera aux changements que l'École nationale des pompiers du Québec pourrait apporter au programme de formation des pompiers et officiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le ministre de la Sécurité publique qu'il appuie la résolution n° CM 2013-05-05 adoptée par la MRC de Pontiac pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et de la MRC de Pontiac.

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7145	Transport des matières recyclables	4 980,74 \$
7146	Collectes des matières résiduelles - avril 2013	73 967,25 \$
7147	Réclamation 3798 et compte de dépenses 6242	1 352,50 \$
7148	Réclamation 3792	321,33 \$
7149	Réclamation 3791	252,21 \$
7150	Réclamation 3793	279,21 \$
7151	Réclamation 3797	232,77 \$
7152	Réclamation 3790	232,77 \$
7153	Réclamation 3796	260,85 \$
7154	Réclamation 3794	310,53 \$
7155	Réclamation 3795	389,37 \$
7156	Compte de dépenses 70	194,02 \$
7157	Compte de dépenses 6217	90,74 \$
7158	Compte de dépenses 88	82,64 \$
7159	Mutations	124,00 \$
7160	Équipements GMM - entente photocopieurs	152,80 \$
7161	Alimentation Tremblay-Laurencelle - eau, lait, traiteur, etc.	225,13 \$
7162	FQM - messagerie avril 2013	28,95 \$
7163	Télénet Informatique - hébergement courriels	241,45 \$
7164	Ultramar - essence	117,71 \$
7165	RREMQ mai 2013	11 077,12 \$
7166	Réer Fondation mai 2013	1 287,90 \$
7167	Cotisations syndicales mai 2013	702,08 \$
7168	Timbres	1 839,60 \$
7169	Résolution 2013-05-116	100,00 \$
7170	Résolution 2013-05-117	300,00 \$
7171	Association forestière Côte-Nord - cotisation annuelle	50,00 \$
7172	Compte de dépenses 79	925,30 \$
7173	Compte de dépenses 5959	75,02 \$
7174	Compte de dépenses 72	272,08 \$
7175	Compte de dépenses 6207	89,12 \$
7176	Compte de dépenses 89	70,44 \$
7177	Corporate Express – fournitures	99,93 \$
7178	BMR - matériel	60,38 \$
7179	Services Info-Comm - fournitures et équipements	584,75 \$
7180	Entretien ménager centre administratif - 6e versement	3 382,18 \$
7181	Financière Banque nationale - emprunt int.cap. Centre adm.	47 168,40 \$
7182	Compte de dépenses 81	118,84 \$
7183	CLD - embauche agente dév. rural 2013-2014	28 154,00 \$
7184	Compte de dépenses 91	847,44 \$
7185	Compte de dépenses 6177	216,10 \$
7186	Compte de dépenses 97	70,76 \$
7187	Compte de dépenses 5961	333,72 \$
7188	Compte de dépenses 92	118,32 \$
7189	Compte de dépenses 85	498,56 \$
7190	Compte de dépenses 71	318,16 \$
7191	Compte de dépenses 6222	228,80 \$
7192	Station Service Morin - changement pneus camion	68,99 \$
7193	Mutations	136,00 \$
7194	Assurance collective juin 2013	3 132,47 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7195	Exploitation de l'écocentre de PSM mai 2013	10 629,37 \$
7196	Compte de dépenses 90	40,00 \$
7197	Bell Canada - paiement final	95,92 \$
7198	Municipalité des Bergeronnes - location salle	57,49 \$
7199	Cain Lamarre Casgrain et Wells – hon. prof. mars-avril 2013	229,95 \$
7200	Carrefour environnement Saguenay - TIC	1 267,14 \$
7201	CLD - installation informatique	76,50 \$
7202	Constructions SRV - location et transport conteneurs écocentres	5 214,11 \$
7203	Duchesne Sports - équipement	193,14 \$
7204	Entreprises Carl Brassard - travaux centre administratif	132,74 \$
7205	Équipements GMM - entente photocopieurs	182,26 \$
7206	Équipements Techno-for - équipement foresterie	1 144,00 \$
7207	Compte de dépenses 6231	98,10 \$
7208	Groupe Système Forêt - équipement foresterie	1 084,10 \$
7209	Imagexpert - matériel promotionnel	692,31 \$
7210	L'Immobilière - honoraires professionnels juin 2013	6 227,80 \$
7211	Journal HCN - offre emploi et chronique	676,46 \$
7212	Laurentide Re/source - collectes non acceptées	454,88 \$
7213	Quincaillerie LP Lepage - matériaux	34,44 \$
7214	Ministre des Finances - 1er versement SQ	20 492,00 \$
7215	Orizon Mobile - carte téléphone satellite	448,40 \$
7216	RGMRM - enfouissement et redevances mai 2013	46 090,90 \$
7217	Rolland Bouchard et fils - récup matériaux secs	1 264,73 \$
7218	Services Info-Comm - soutien technique juin 2013	254,09 \$
7219	Ultramar - essence	168,16 \$
7220	CHME FM - 5e versement entente publicitaire 2013-2014	329,17 \$
7221	Compte de dépenses 21-2	225,76 \$
7222	Compte de dépenses 6	840,60 \$
7223	Compte de dépenses 67	263,32 \$
7224	Compte de dépenses 6223	229,56 \$
7225	Compte de dépenses 99	82,08 \$
7226	Municipalité de Sacré-Cœur - V/taxes dossier 2013-284 - paiement avant la vente	3 371,74 \$
7227	CS Estuaire - V/taxes dossier 2013-284 - paiement avant vente	19,61 \$
7228	CRÉA - Entente dév. Culturel - aide financière projets 2013-P-05 et 2013-P-06	1 174,00 \$
7229	Explos-Nature - Entente dév. Culturel - aide financière projet 2013-P-02	2 310,00 \$
7230	Programme RVI - dossier F-8006243 - paiement des travaux	10 000,00 \$
7231	Les Arts et la Ville - cotisation 2013	150,00 \$
→	Bell Mobilité (avril 2013) :	214,71 \$
→	Bell Canada (comptes d'avril 2013) :	642,81 \$
→	Hydro-Québec (compte du 22 mai 2013) :	1 974,72 \$
→	Vidéotron (compte du 24 mai 2013) :	287,33 \$
→	Ministre du Revenu (DAS mai 2013) :	26 470,91 \$
→	Receveur général du Canada (DAS mai 2013) :	11 630,15 \$
→	Bell Mobilité (mai 2013) :	226,88 \$
→	Paies et réer des 29 mai et 12 juin 2013 :	46 865,91 \$
Total :		390 721,68 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18^e jour du mois de juin 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-06-143

Corporation Véloroute des baleines – appui financier

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Véloroute des Baleines est un regroupement dynamique d'intervenants régionaux intéressés par la mise en place d'infrastructures cyclables sécuritaires et attirantes pour les gens de la région et les cyclotouristes d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la corporation sont de s'investir à l'amélioration de la pratique du cyclisme sur le territoire, de représenter, défendre et promouvoir les intérêts des cyclistes de la région et de participer au développement de la Route verte cyclable prévue entre Tadoussac/Sacré-Cœur et Baie-Comeau en tant que produit récréotouristique de qualité supérieure;

CONSIDÉRANT QUE la corporation sollicite une aide financière auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin de poursuivre son travail;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de verser à la Corporation Véloroute des Baleines, pour l'exercice 2013, un montant de 675 \$.

RÉSOLUTION 2013-06-144

« Un choix pour l'avenir » – partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE des intervenants de différentes organisations de La Haute-Côte-Nord se sont mobilisés pour mettre sur pied le projet « *Un choix pour l'avenir* » de façon à permettre aux jeunes de mieux connaître leur région et les perspectives d'avenir en matière d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste à offrir une journée de stage en entreprise à des jeunes de cinquième secondaire et du collégial;

CONSIDÉRANT QUE l'activité couvre le territoire de la Commission scolaire de l'Estuaire et que les jeunes de La Haute-Côte-Nord peuvent y participer;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a essentiellement pour but de supporter les jeunes dans leur choix de carrière, de les encourager à demeurer dans la région et de leur faire connaître les possibilités de carrière au sein des entreprises;

POUR CES MOTIFS, Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC accepte d'agir à titre de partenaire dans le projet « *Un choix pour l'avenir* » sur La Haute-Côte-Nord – Édition 2013 et accepte de participer financièrement en adhérant au plan de visibilité de catégorie « Argent » par le versement d'une somme de 500 \$.

RÉSOLUTION 2013-06-145

Solidarité rurale du Québec – adhésion 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de renouveler son adhésion à Solidarité rurale du Québec pour l'année 2013 au montant de 250 \$.

RÉSOLUTION 2012-06-146

Congrès 2013 de la FQM – inscription

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 26 au 28 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la pertinence d'y inscrire des représentants de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la préfet ainsi que le directeur général à participer aux assises du Congrès 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec du 26 au 28 septembre 2013;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les frais d'inscription, de déplacement et de séjour relatifs à cette participation, selon la politique en vigueur.

RÉSOLUTION 2013-06-147

Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – représentant de la MRC

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins, en remplacement de M. Hugues Tremblay, pour le représenter au sein du conseil d'administration de Tourisme Côte-Nord | Manicouagan;

QUE cette résolution abroge la résolution 2013-03-062.

RÉSOLUTION 2013-06-148

Vallée des Roseaux – appui financier

CONSIDÉRANT QUE La Vallée des Roseaux sollicite une aide financière auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin de poursuivre les travaux d'amélioration de ses installations pour répondre aux besoins de la population et aux normes;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de faire un don de 25 000 \$ à La Vallée des Roseaux, à raison de 5 000 \$ par année pour les cinq (5) prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2014.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement

que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18^e jour du mois de juin 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-06-149

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 22.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier